



Romainmôtier, le 3 juin 2025

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances (COGEFI)

Chargée de statuer sur le préavis n°02 – Juin 2025 : Comptes et gestion 2024

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général de Romainmôtier-Envy,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFI) s'est réunie le mardi 3 juin 2025 pour examiner les comptes et la gestion de l'exercice 2024. Cette séance marathon, d'une durée de 7 heures 30 minutes, a inclus une visite en forêt.

Nous remercions chaleureusement le Syndic, les Municipaux, la boursière Mme Fabienne Golay ainsi que le garde-forestier M. Bastien Siggen pour leur disponibilité et la qualité de leur présentation.

Le rapport ci-dessous met en avant les points les plus importants.

1. Dicastères de M. Chabloz : Bâtiments communaux, voirie, chantiers, défense incendie

Bâtiments communaux

L'entretien courant et les réparations urgentes ont dépassé les prévisions budgétaires. Plusieurs interventions notables non prévues en sont la cause.

- Ancienne gendarmerie : installation électrique non conforme malgré une exécution professionnelle.
- Ancien Collège d'Envy : tuyauteries bouchées.

- Ancienne BCV : remplacement des fenêtres.

L'abri de protection civile est opérationnel et peut être activé à tout moment.

La fréquentation accrue de la Maison de Chambaillard est un signe encourageant de son attractivité.

Tour de la Torture

La Commission estime que les investissements nécessaires pour rendre ce bâtiment conforme sont disproportionnés par rapport à son utilité. Les problèmes identifiés sont notamment des infiltrations et sécurité (feu) du bâtiment.

Recommandation :

- Mettre un terme à la location, résilier le bail
- Réaliser uniquement les travaux indispensables à la préservation du bâti.

2. Dicastères de M. Mouquin : Aménagement du territoire, urbanisme, déchets ménagers, parcs, informatique

Gestion des déchets

La gestion du site de La Reculane reste préoccupante. Les coûts liés à l'élimination des bennes, du bois et des déchets encombrants ont fortement augmenté, en particulier en raison des frais de transport. L'engagement de deux personnes a permis une meilleure surveillance du tri et une réduction des abus.

La COGEFI regrette l'absence de réponse précise à sa demande formulée en 2024 concernant :

- Une étude complète sur le coût réel des Moloks (entretien, réparations, transport, coûts indirects comme les interventions répétées du municipal en charge et de l'entreprise partenaire).
- L'analyse objective et sans parti pris de plusieurs variantes de gestion des déchets, y compris les coûts de la déchetterie de la Reculane par rapport à la taxe causale perçues.

Canal Maillefer

La réhabilitation du canal nécessite une nouvelle étude en vue de l'obtention d'une concession cantonale de 99 ans. La COGEFI recommande de présenter un projet concret d'utilisation de l'eau pour justifier cette démarche.

Entretien des fontaines

D'importants coûts non budgétés ont été engagés pour l'entretien de trois fontaines (Route de Vaulion (Amstein), Fontaine Besson, Assainissement d'une fontaine à Envy).

Passerelle de la Bretenause

La Commission recommande à l'unanimité :

- D'abandonner les frais d'étude pour une nouvelle variante,
- D'utiliser la servitude sur la copropriété de la parcelle 440,
- De reconstruire l'escalier sans recourir à un bureau d'étude, en demandant un devis à deux entreprises de maçonnerie, ou en sollicitant la protection civile, voire les apprentis bucheron.

Site internet communal

La Commission recommande :

- un suivi plus rigoureux de la mise à jour du site internet qui constitue une vitrine essentielle pour les habitants et les visiteurs.
- une prise de mesure rapide afin de contrer les risques de cybersécurité.

3. Dicastères de M. Piguet : Culture, tourisme, forêts, jeunesse, sécurité sociale

Association

La stratégie mise en place a permis un meilleur contrôle des fonds alloués aux différentes associations, ce que nous saluons.

Forêts

La visite en forêt avec le garde-forestier M. Bastien Siggen a mis en lumière les efforts de préservation des sites remarquables, classés sous le label « biodiversité des forêts », permettant l'obtention de subsides bienvenus.

Les défis sont importants dans nos forêts. En effet, les dégâts dus au bostryche sont conséquents, plusieurs coupes ont été effectuées. La sécheresse prolongée affecte également la forêt, tout comme un nuisible, la pissolle du pin, qui se développe très rapidement. Malgré ces difficultés, la gestion forestière 2024 est proche de l'équilibre.

Culture – Projet UNESCO

M. Piguet a présenté les avancées du projet d'inscription des sites clunisiens d'Europe au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce projet est en phase finale, fruit d'un travail soutenu avec les partenaires européens.

Prévoyance sociale – AJOVAL

Une restitution unique de CHF 24'636.80 a été enregistrée, suite au retrait de la commune de Chavornay.

Tourisme

L'accueil de La Porterie a été entièrement rénové. Il répond désormais aux besoins croissants des touristes et pèlerins en matière d'information.

4. Dicastères de Marc Benoit, syndic Administration générale, finances, routes, eau claire, eau potable, télé-réseau, et Mme Fabienne Golay, boursière

Le Syndic Marc Benoit a présenté Mme Fabienne Golay, nouvelle boursière en fonction depuis le 1er janvier 2025. La Commission lui souhaite la bienvenue et salue son parcours professionnel.

Situation financière

La situation financière de la commune reste tendue. De plus, la nouvelle péréquation intercommunale pèsera également sur les comptes dès 2025. Dès lors, La COGEFI insiste sur la nécessité de maîtriser les dépenses.

Comptabilité et outils numériques

Mme Golay a répondu à notre entière satisfaction à toutes les questions de la Commission. La mise en place du logiciel MCH2 est en voie d'achèvement. Il permettra une lecture plus détaillée et transparente des comptes.

Écarts budgétaires

La Commission demande une meilleure précision dans les commentaires liés aux écarts entre la planification budgétaire et les chiffres réalisés, particulièrement lorsque des écarts significatifs apparaissent.

Route de Vaulion

Les frais d'étude pour les arrêts de bus et les trottoirs sont jugés excessifs. En attendant des travaux définitifs, la COGEFI demande à la Municipalité de boucher provisoirement les nombreux trous sur la chaussée.

5. Dicastères de M. Mezenen : Écoles, protection civile, éclairage public, Cour du Cloître

Futur collège

Le projet de nouveau collège à Croy, imposé par le canton sans soutien financier, avance. Une réunion en juin vise à modifier le règlement de l'ASCOVABANO afin d'augmenter le plafond d'endettement. Le début des travaux est prévu dans 2 à 3 ans. Ce projet représente un enjeu financier majeur pour toutes les communes du Vallon.

Éclairage public

Le réseau est vétuste, avec des mâts et des ampoules non conformes. Romande Énergie a établi un protocole pour solliciter des devis auprès de plusieurs concessionnaires. La mise à niveau aura un impact financier important.

Cour de l'Abbatiale

Une demande de mise à ban doit être adressée à la Préfecture, à la demande des trois propriétaires, afin de lutter contre les incivilités récurrentes.

6. Recommandations générales de la COGEFI

La Commission demande à la Municipalité de prendre en compte les points suivants :

1. Mise en conformité des domaines autofinancés

- Réviser les mécanismes de tarification d'ici fin 2025 pour l'eau potable, les eaux usées, l'épuration et les eaux claires.
- Présenter au Conseil général du 7 octobre différentes variantes pour la gestion des déchets (Moloks, taxe au sac, etc.).
- Intégrer les coûts de gestion de la déchetterie de La Reculane dans la taxe causale.
- Envisager la création d'un manuel humoristique de tri des déchets pour sensibiliser la population.

2. Augmentation des revenus communaux

- Trouver des pistes afin d'équilibrer nos finances.
- En priorité mettre en place une politique de stationnement payante afin de valoriser notre potentiel touristique : introduction d'une zone payante avec horodateur sur le parking du Boléron et réfléchir à un abonnement pour les résidents.

3. Limitation des études et des projets non prioritaires

- De manière générale, procéder à une priorisation claire des projets, en tenant compte de leur faisabilité financière et de leur impact à long terme.
- Par exemple, renoncer définitivement à la passerelle de la Bretenause pour une variante plus réaliste financièrement.

4. Réflexion sur le patrimoine immobilier

- Définir une stratégie à long terme : conserver, rénover ou céder les biens immobiliers communaux afin de limiter les investissements dans des biens qui ne correspondent pas aux normes actuelles.
- Par exemple, mettre un terme à la location de la tour de la torture.

Conclusion

La COGEFI recommande une priorisation claire des projets et une concentration des efforts sur ceux qui apportent une réelle valeur ajoutée à la collectivité, ceci en gardant à l'esprit l'impact financier sur les comptes de la commune.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances, à l'unanimité, préavise favorablement les comptes et la gestion 2024, et invite les membres du Conseil général à prendre la décision suivante :

Demande de la Municipalité

La Municipalité à l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, conformément à l'art. 4, chiffre 2 de la Loi sur les communes, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : D'accepter les comptes et la gestion 2024 tels que présentés.

Article 2 : D'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion et des finances

Romainmôtier, le 3 juin 2025

Marlène REZENNE, présidente

Luc-Antoine BAEHNI, membre

Michel BLANC, membre

Christophe DESARZENS, membre

Julien PERREAUD, membre